

COMPTE RENDU
Date de la réunion : 14 Mars 2018 Lieu : DPRPM- salle 1
Objet de la réunion : Comité de suivi des mesures de réduction et de compensation du contournement de BEYNAC – Réunion n°1

La première réunion du comité de suivi des mesures de réduction et de compensation s'est tenue le 14 mars 2018 à la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM).

Ce comité est constitué par l'article 14 de l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/2018/003, du 29 janvier 2018, portant autorisation unique au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement, en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 Juin 2014, concernant les travaux du contournement du bourg de Beynac sur le territoire des communes de Castelnaud la Chapelle, Vezac et Saint Vincent de Cosse.

Sa composition a été arrêtée en concertation avec les services de l'Etat et comprend des représentants :

- du Département de la Dordogne, Maître d'Ouvrage (pilote du comité de suivi) :
 - Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et des Mobilités,
 - Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités,
 - Direction de l'Environnement et du Développement Durable,
 - Coordinateur environnement (SEGED) ;

- des Services de l'Etat et de ses établissements publics :
 - Agence Française de la Biodiversité,
 - DREAL Nouvelle Aquitaine - Service Patrimoine Naturel,
 - DREAL Nouvelle Aquitaine – Service Aménagement Habitat Construction,
 - DDT 24 – Police de l'Eau - Service de l'Eau, de l'Environnement et des Risques,
 - DDT 24 – Service Connaissances et Animation Territoriale,
 - Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage,
 - ARS – Service Santé et Environnement ;

- d'une association agréée de protection de la nature du secteur : Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne ;

- du Conservatoire des Espaces Naturels ;
- de l'Établissement Public Territorial Bassin Dordogne (EPIDOR).

La liste des participants à cette première réunion est jointe en **annexe 1**.

Le support de présentation est joint en **annexe 2**.

Le présent compte rendu est diffusé à l'ensemble des participants et en mairies des 4 communes concernées par le projet.

Il est mis à disposition du public sur le site institutionnel du Conseil départemental de la Dordogne selon le lien suivant :

https://www.dordogne.fr/contournement_de_beynac/comite_de_suivi_des_mesures_de_reduction_et_de_compensation/1296-3

Cette première réunion a été l'occasion de procéder à :

- une présentation générale du projet,
- un rappel des engagements du Département en faveur de l'environnement au travers d'une présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation et des obligations contenues dans l'autorisation préfectorale,
- une présentation des premières actions engagées depuis le démarrage des travaux.

EPIDOR a exposé les objectifs attendus par les 3 mesures compensatoires à mettre en œuvre :

- restauration de la couasne du Pech,
- restauration du micro-bras mort de Fayrac,
- réouverture de l'île de Coux et Bigaroque.

Leur mise en œuvre et leur suivi sur 30 ans sont contractualisés au travers d'une convention intervenue le 13 novembre 2017 entre le Département, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN) et l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR).

Le CEN constitue le garant scientifique de la bonne mise en œuvre des mesures compensatoires et EPIDOR sera chargé de la réalisation des travaux et des actions concrètes de suivi.

Le comité de suivi des mesures de réduction et de compensation assurera le comité de pilotage prévue en article 4.3 de la convention entre le Département, le CEN et EPIDOR du 13 novembre 2017.

Questions diverses / discussion :

1. Le représentant de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a demandé si la pose de grillage/clôture concerne l'ensemble des emprises des travaux, en phase chantier et en phase exploitation, notamment au regard des déplacements possibles

de la grande faune (sanglier notamment) compte tenu de la proximité du massif boisé sur la commune de Castelnaud notamment.

M. MARIE, coordinateur environnement (SEGED) précise que les principaux corridors de déplacement se situent au niveau des ripisylves de la Dordogne.

En phase chantier, toutes les zones de chantier seront délimitées et certaines correspondront aux zones de mise en défens. La mise en place de ces clôtures sera liée au phasage des travaux et à l'avancement des travaux. Les continuités écologiques seront assurées.

Il est également proposé, avant la mise en service des ouvrages, la mise en place d'un dispositif de pièges photographiques pour observer les déplacements de la grande faune et vérifier si certaines clôtures seront nécessaires en phase définitive pour prévenir les collisions avec les véhicules. Les résultats seront soumis et arbitrés par le présent comité.

2- **La Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT)** précise que l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 couvre l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation des mesures compensatoires.

3- **La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine** indique que pour chaque mesure compensatoire, le calendrier de réalisation devra être défini et présenté au présent comité.

4- Il est évoqué qu'une prochaine réunion du comité puisse être organisée in situ.

5- Enfin, il conviendra d'associer en temps utiles SNCF réseau en charge de la réalisation de l'ouvrage du pont-rail des Milandes.

Prochaines échéances :

Une réunion de travail aura lieu **le 17 avril 2018** entre CD 24 /SEGED – Coordination environnementale / CEN / EPIDOR afin d'engager les réflexions nécessaires à la rédaction du projet d'exécution et des plans de gestion des trois mesures compensatoires.

La prochaine réunion du comité de suivi des mesures de réduction et compensation aura lieu **le 20 juin 2018 matin.**

A cette occasion, l'avancement du projet d'exécution et du plan de gestion sera présenté.

Annexe 1- FEUILLE DE PRESENCE ET DE DIFFUSION :

Nom - Prénom	Services / Fonctions	Coordonnées mail	Présents	Diffusion
M. Arnaud DELBARY	DREAL Nouvelle Aquitaine/ SPN/DBEC/DREP	arnaud.delbary@developpe ment-durable.gouv.fr	X	X
Mme Isabelle VAUQUOIS	DREAL Nouvelle Aquitaine/ SAHC/DAP/DSP	isabelle.vauquois@develop pement-durable.gouv.fr		X
Mme Emilie DUBOIS	Agence Française pour la Biodiversité – Antenne de Périgueux	emilie.dubois@afbiodiversit e.fr		X
M. Frédéric LADEUIL	Agence Française pour la Biodiversité – Antenne de Périgueux	frederic.ladeuil@afbiodivers ite.fr	X	X
M. Eric FEDRIGO	DDT 24/ SEER/EMN	eric.fedrigo@dordogne.gou v.fr	Excusé	X
M. Hugo MAILLOS	DDT 24/ SEER/EMN	hugo.maillos@dordogne.go uv.fr	Excusé	X
Mme Valérie LAROSIERE	DDT 24 /SEER	valérie.larosiere@dordogne.g ouv.fr	Excusé	X
M. Alain LAUMON	DDT 24 / SEER	alain.laumon@dordogne.go uv.fr	X	X
M. Philippe FAUCHET	DDT 24 / SEER	philippe.fauchet@dordogne. gouv.fr	X	X
M. Thierry JULLIEN	DDT 24/ SCAT/GE	thierry.jullien@dordogne.go uv.fr		X
Mme Céline DELRIEUX	DDT 24/ SCAT	celine.delrieux@dordogne.g ouv.fr		X
M. Eric BRANDT	ONCFS	eric.brandt@oncfs.gouv.fr		X
M. Frédéric FERRANDON	ONCFS	frederic.ferrandon@oncfs.g ouv.fr	X	X
M. Richard GENET	ARS / Santé Environnement	richard.genet@ars.sante.fr	X	X
M. Emmanuel ROLLAND	ARS / Santé Environnement	emmanuel.rolland@ars.sant e.fr		X
M. Roland THIELEKE	EPIDOR	r.thieleke@eptb- dordogne.fr	X	X
M. Frédéric MOINOT	EPIDOR	f.moinot@etpb-dordogne.fr	X	X
M. Maxime COSSON	Conservatoire des Espaces Naturels – Antenne Dordogne	m.cosson@cen-aquitaine.fr		X
M. Vincent LABOUREL	Conservatoire des Espaces Naturels – Antenne Dordogne	v.labourel@cen-aquitaine.fr	X	X
M. Jacky BESSE	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne - Administrateur	besse.jacky@wanadoo.fr	X	X

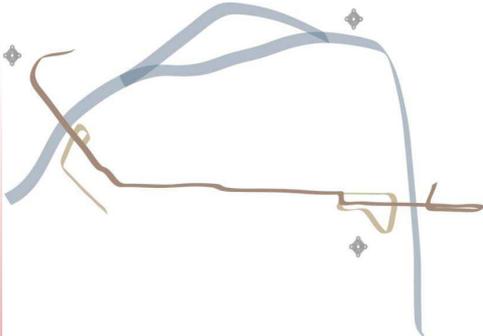
M. Jean-Marie RAMPNOUX	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne	federation.peche.24@gmail.com		X
M. Vincent PETIT	SETEC / TPI	vincent.petit@tpi.setec.fr		X
M. Olivier BRUANT	SETEC / TPI	olivier.bruant@tpi.setec.fr	X	X
M. Florent MARIE	Coordinateur environnement - SEGED	fmarie@seged-environnement.com	X	X
M. Marc BECRET	CD 24 / Directeur Général des services	m.becret@dordogne.fr		X
M. Sébastien DE MAZERAT	CD 24 / Directeur Général Adjoint de l'Aménagement et des Mobilités	s.de-mazerat@dordogne.fr		X
Mme Isabelle ALBRAND	CD 24 / Directrice du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités (DPRPM)	i.albrand@dordogne.fr		X
M. Jacques FOREST	CD 24 / DPRPM / Pôle Maîtrise d'Ouvrage	j.forest@dordogne.fr	X	X
Mme Delphine FAUCHER	CD 24 / DPRPM / Service Ordonnancement Pilotage et Coordination	d.faucher@dordogne.fr	X	X
Mme Laure ROUSSELLE	CD 24 / DPRPM / Service Ordonnancement Pilotage et Coordination	l.rouselle@dordogne.fr	X	X
Mme Raphaëlle DEFFREIX	CD 24 / DPRPM / Service Ordonnancement Pilotage et Coordination	r.deffreix@dordogne.fr	X	X
M. Guy DAUVIGIER	CD 24 / DPRPM / Unité d'Aménagement de Sarlat	g.dauvigier@dordogne.fr		X
Mme Martine GRAMMONT	CD 24 / Directrice de l'Environnement et du Développement Durable	m.grammont@dordogne.fr	X	X
M. Stéphane WAGNER	CD 24 / DEDD / Mission développement durable	s.wagner2@dordogne.fr	Excusé	X
M. François FOURNIER	CD 24 / Chargé de Mission contournement de Beynac	f.fournier@dordogne.fr		X
M. Sébastien BISSON	CD 24 / DPRPM / Pôle Maîtrise d'Œuvre	s.bisson@dordogne.fr	X	X
M. Jean – Marie SUBRENAT	CD 24 / DPRPM / Pôle Maîtrise d'Œuvre	jm.subrenat@dordogne.fr		X
Mme Mathilde REGEARD	Cd 24 / Service Départemental d'Archéologie	m.regeard@dordogne.fr		X
M. Jean-Pierre CHAUMEL	CD 24 / Responsable Adjoint Unité d'Aménagement de Sarlat	jp.chaumel@dordogne.fr		X
M. Daniel BEAUVOIS	CD 24 / DPRPM / Pôle Paysages et Espaces Verts	d.beauvois@dordogne.fr		X

Prénom - Nom	Fonction	Diffusion
M. Jean Marie CHAUMEL	Maire de Saint Vincent de Saint Vincent de Cosse	X
Mme Marie-Françoise ROUBERGUE	Maire de Castelnaud la Chapelle	X
M. Jean Claude CASTAGNAU	Maire de Vézac	X
M. Alain PASSERIEUX	Maire de Beynac et Cazenac	X

Annexe 2- DIAPORAMA

Dordogne PÉRIGORD
dordogne.fr

COMITÉ DE SUIVI DES MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION CONTOURNEMENT DE BEYNAC



Réunion du 14 MARS 2018

Beynac Auteur : DPRPM/ PMOA/SOPC 14-03-2018

Dordogne PÉRIGORD
dordogne.fr

Ordre du jour

- ❑ **Présentation du Comité de suivi des mesures de réduction et de compensation (CD 24 DPRPM)**
 - Présentation de la composition et du fonctionnement
- ❑ **Présentation du projet de contournement de BEYNAC: (CD 24 DPRPM)**
 - Présentation du projet
 - Rappel des autorisations obtenues
 - Présentation du calendrier général des travaux
 - Présentation du management environnemental de l'opération
- ❑ **Présentation des enjeux environnementaux du projet (SEGED)**
- ❑ **Présentation des Mesures d'Évitement, Réduction (SEGED)**
- ❑ **Présentation des Mesures de Compensation (CD 24/CEN/EPIDOR)**
- ❑ **Calendrier environnemental de l'opération (SEGED)**
- ❑ **Présentation des premières mesures depuis le démarrage des travaux (SEGED)**

Beynac Auteur : DPRPM 2



Le Comité de de suivi des mesures de réduction et de compensation

Institué par l'article 14 de l'arrêté préfectoral du 29 Janvier 2018 portant autorisation unique de l'opération:

- o Organisation et compte rendu des réunions du comité assurés par le Maître d'ouvrage – CD 24
- o Réunions : au minimum une fois par an pendant 5 ans, puis tous les 5 ans jusqu'à l'échéance de mise en œuvre des mesures compensatoires
- o Compte rendu mis à disposition de l'ensemble des participants et à disposition du public dans les 4 mairies concernées par le projet et sur le site internet du Département :

https://www.dordogne.fr/contournement_de_beynac/comite_de_suivi_des_mesures_de_reduction_et_de_compensation/1296-3

Beynac Auteur : DPRPM 3



Le Comité de de suivi des mesures de réduction et de compensation

Composition :

- Représentant du Maître d'Ouvrage = Direction Générale des Services Départementaux; Direction du Patrimoine Routier Paysager et des mobilités; Direction de l'Environnement et du développement Durable; coordination environnementale du chantier - SEGED
- Services de l'Etat et ses Etablissements Publics :
DDT – Service Eau Environnement Risques; Service Environnement et Milieux Naturels; Service Connaissance et Animation des Territoires;
DREAL; Service Patrimoine Naturel; Service Aménagement Habitat; Construction
ARS Service Santé et Environnement
AFB; ONCFS
- Une association agréée de Protection de l'Environnement = la Fédération départementale des pêcheurs
- Le Conservatoire des Espaces Naturels ,
- Epidor

Beynac Auteur : DPRPM 4

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT

PRESENTATION DU PROJET

- **Plan de situation** : le projet se situe sur le territoire des communes de SAINT VINCENT DE COSSE, de CASTELNAUD LA CHAPELLE et VEZAC



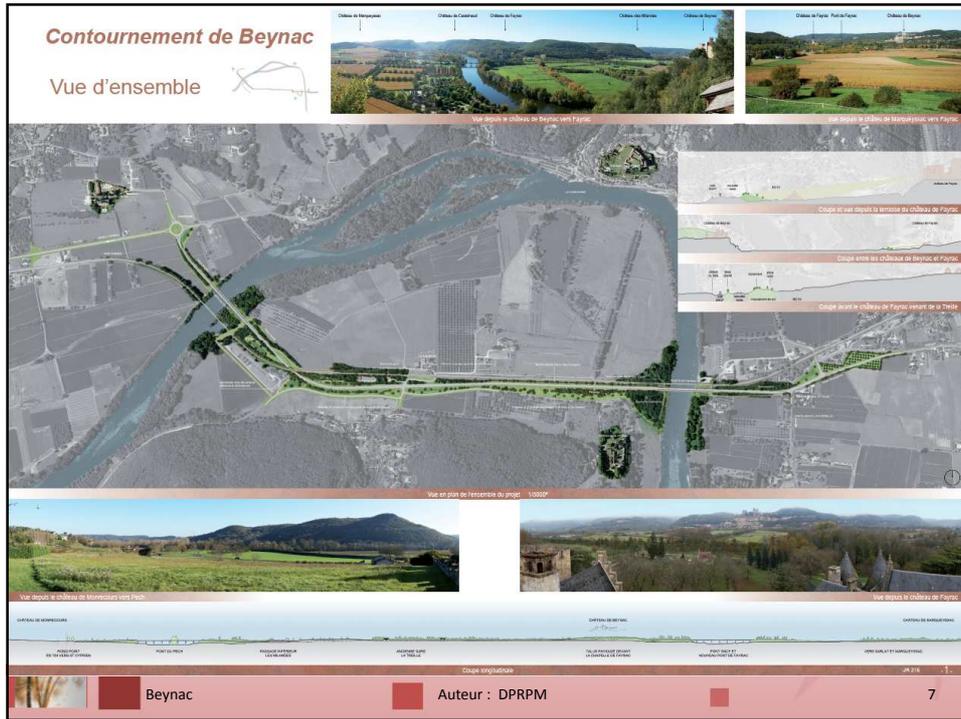
Beynac Auteur : DPRPM 5

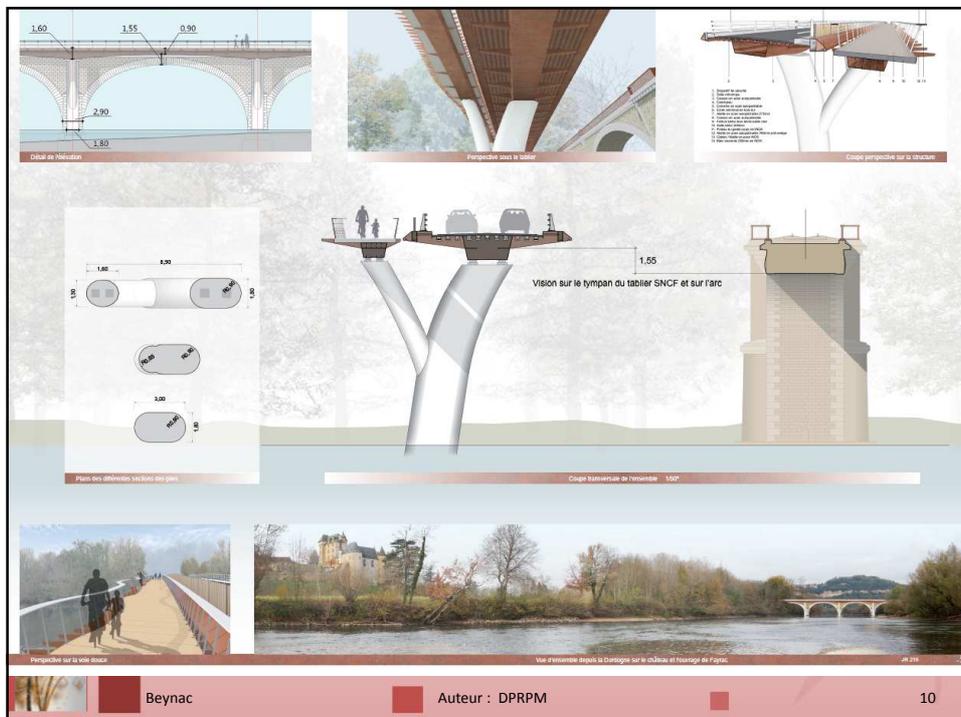
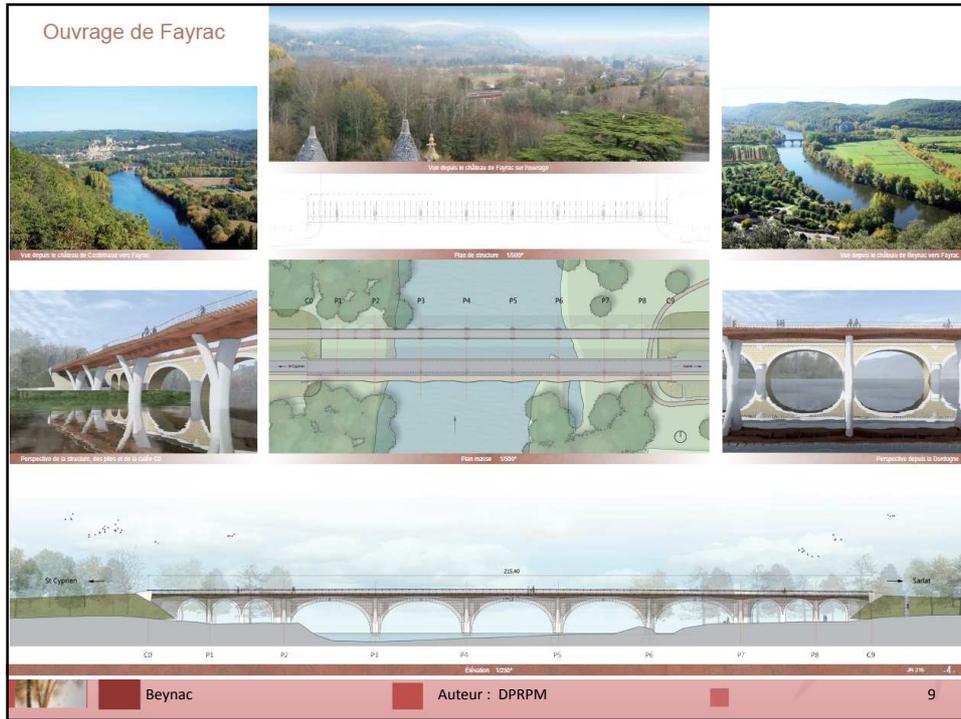
Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT

1 - PRESENTATION DU PROJET

- **Principales caractéristiques du projet**
 - **Route bidirectionnelle (L= 3200 m ; l= 6,00m)**
+ voie dédiée au modes doux (L= 3900 m ; l= 2,50m).
 - 2 franchissements de la Dordogne :
 - **OA du Pech** : $L = (22 + 6 \times 27,25 + 26m) = 211,50 \text{ m}$
 - **OA de Fayrac** : $L = (17,80 + 23,30 + 5 \times 27,25 + 23,30 + 16,17m) = 216,82 \text{ m}$
 - 1 franchissement de la voie ferrée :
 - **Pont-rail des Milandes** (MOA : SNCF Réseau) $L = 71,05 \text{ m}$
 - **Cuvelage** : $L = 83,05 + 115,90 = 198,95 \text{ m}$

Beynac Auteur : DPRPM 6





Dordogne PÉRIGORD
dordogne.fr

PRESENTATION DU PROJET

— Vélo route du C160
 — Vélo route de la Dordogne
 — Vélo route-voie verte vallée de la Dordogne
 — Variantes Vélo route-voie verte vallée de la Dordogne
 — Voie mode doux du contournement de Beynac
 — GR 64

Beynac Auteur : DPRPM 11

Dordogne PÉRIGORD
dordogne.fr

LES AUTORISATIONS OBTENUES

- **Deux Permis d'aménager en SPR du 18 janvier 2018** sur Castelnau et Vézac
- **Autorisation Unique IOTA du 29 janvier 2018** au titre des autorisations LEMA (Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques), de dérogation pour destruction d'espèces ou habitats d'espèces protégés et de défrichement ;
- **Autorisation préfectorale site inscrit** sur St Vincent de Cosse;

IOTA : Installations Ouvrages Travaux Activités
TE : Transition Energétique
SPR : Sites Patrimoniaux Remarquables
CAP : Création Architecture Patrimoine

Beynac Auteur : DPRPM 12

Dordogne PÉRIGORD  **LES GRANDS PRINCIPES DU CALENDRIER**

- Démarrage le 26 février 2018
- Fouille archéologique de la Treille (Castelnaud) : du 19 mars à fin juillet 2018
- Dévoisement de la RD53-VC de Castelnaud : de septembre à novembre 2018
- Pont rail des Milandes : octobre 2018 à fin juin 2019 (ripage du pont le 1^{er} week-end de mai 2019)
- OA du Pech et de Fayrac : de mars 2018 à fin 2019
- Fouille archéologique de Grange de Vergne (Vézac) : mars à juin 2019
- Cuvelage du pont rail des Milandes : 2^{ème} semestre 2019
- Mesures compensatoires de restauration des couasnes du Pech et de Fayrac + réouverture de l'île de Coux et Bigaroque : entre septembre 2019 et février 2020
- Section courante (terrassements/chaussées/équipements) : à partir du 2^{ème} semestre 2019 pour une mise en service en juillet 2020
- Aménagements paysagers : 2^{ème} semestre 2020

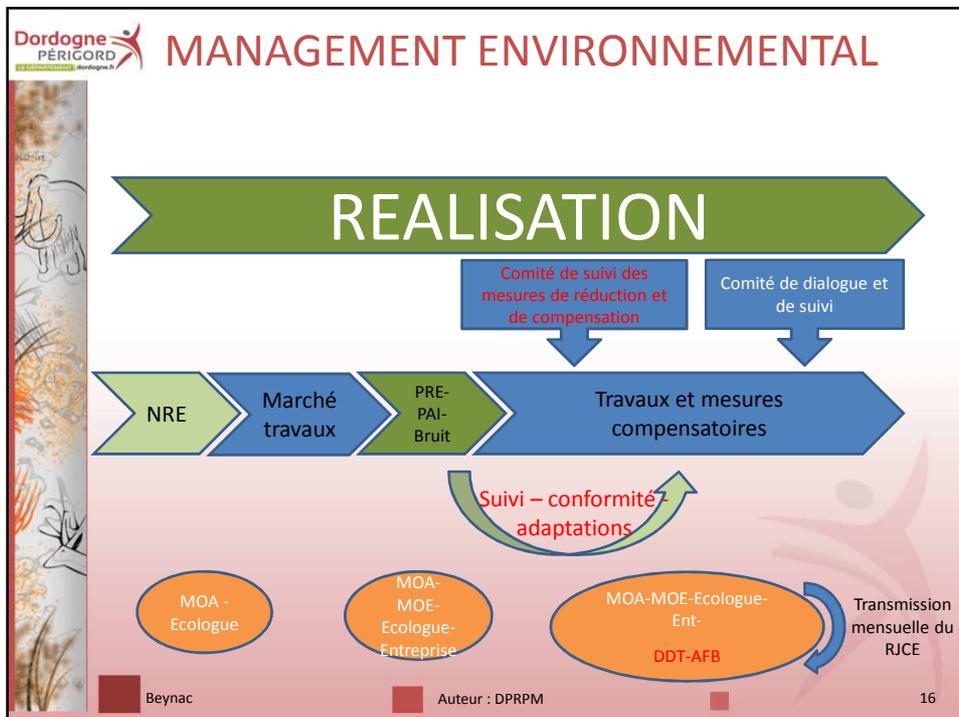
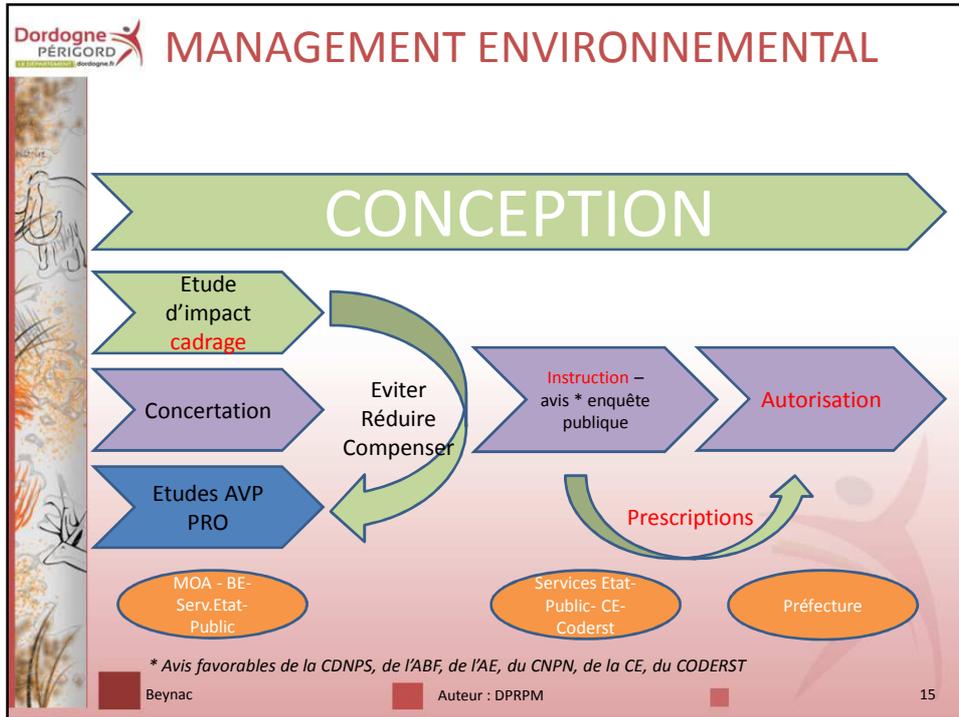
Beynac Auteur : DPRPM 13

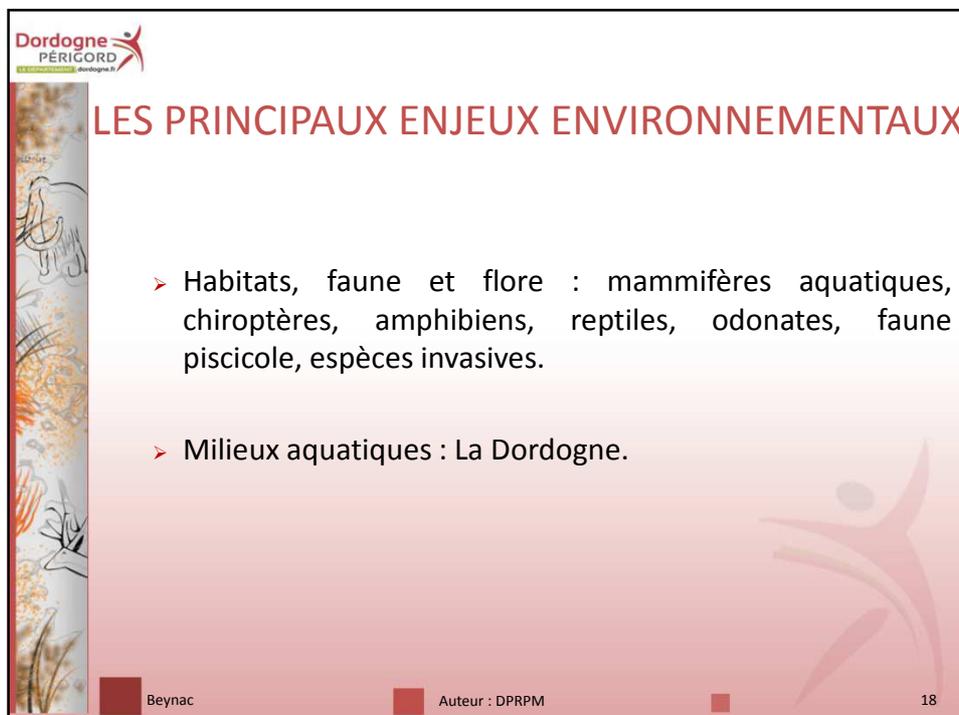
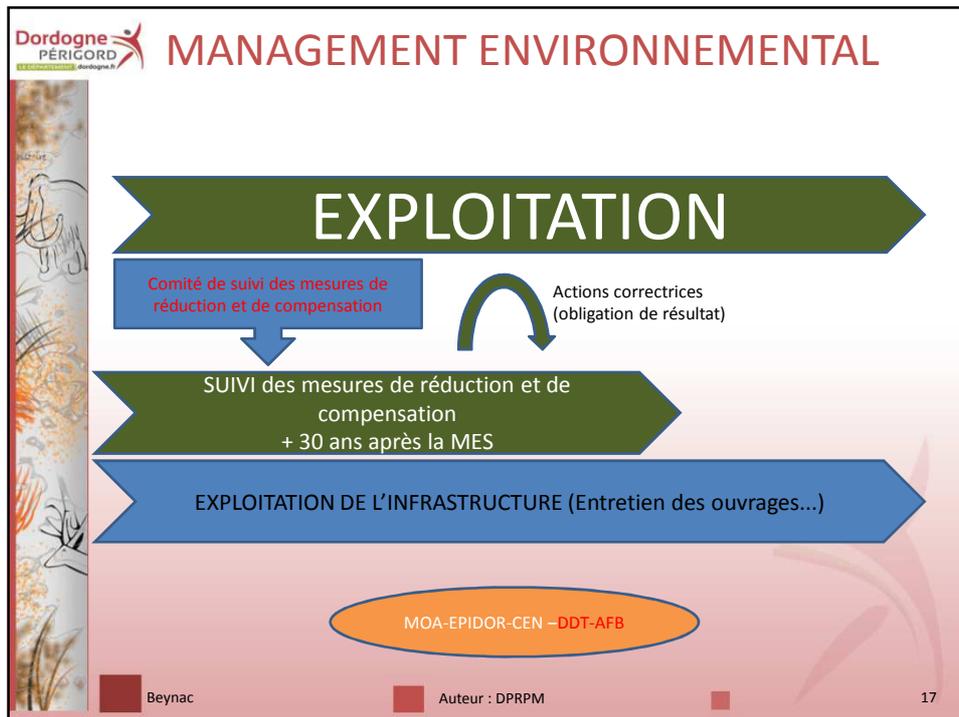
Dordogne PÉRIGORD  **MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL**

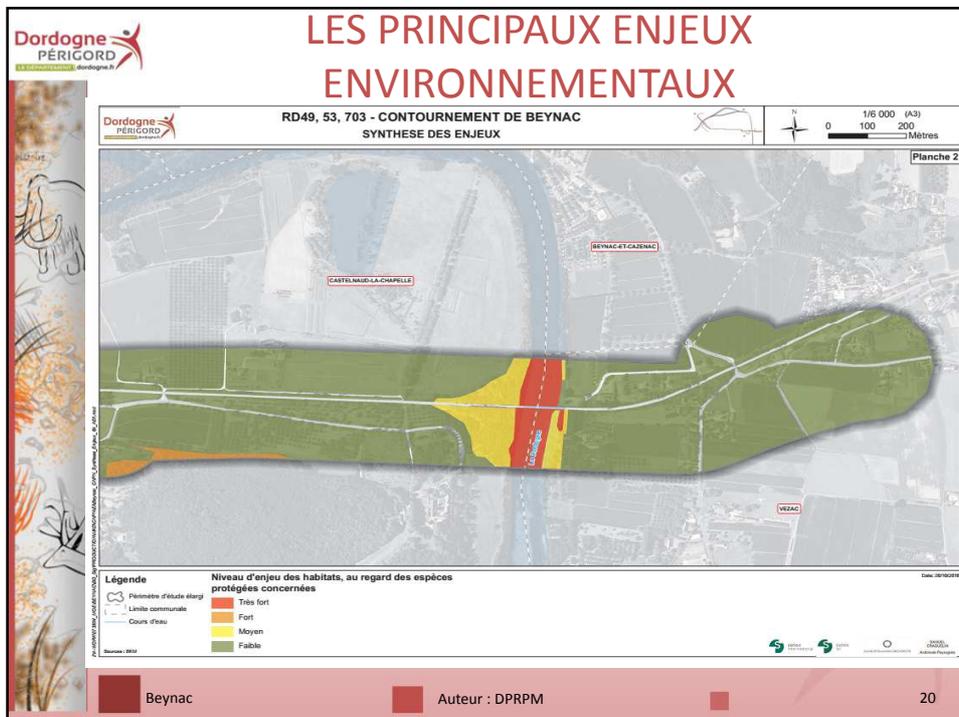
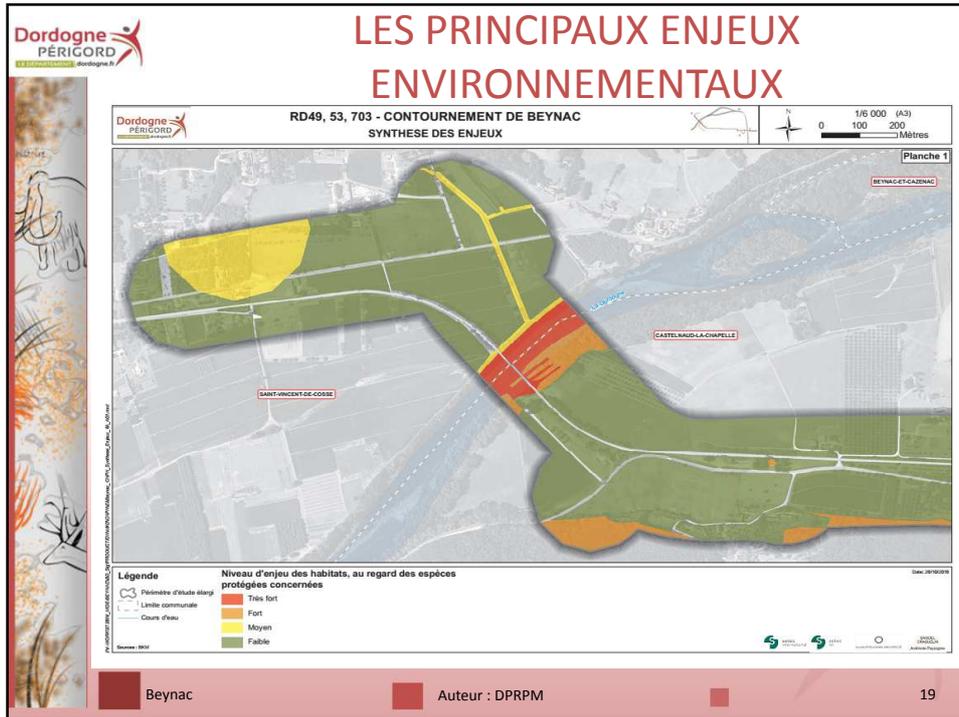
- Prise en compte de l'environnement pendant toutes les phases du projet



Beynac Auteur : DPRPM 14







Dordogne PÉRIGORD
dordogne.fr

LES MESURES D'ÉVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION - ERC

LES PRINCIPALES MESURES D'ÉVITEMENT

Préservation des berges, des ripisylves de la Dordogne et des boisements rivulaires
par :

- le choix d'un tracé perpendiculaire à la Dordogne,
- la traversée en viaduc (ouvrages d'art Pech et Fayrac) préserve la continuité des berges et les déplacements des espèces le long de la Dordogne, de ses boisements humides associés,
- les longueurs des viaducs, le positionnement des culées pour préserver des habitats humides,
- l'implantation des piles des ouvrages pour limiter l'impact sur certains bras morts de la Dordogne.

Évitement de la mare à l'Ouest du pont de Fayrac fréquentée par de nombreuses espèces d'amphibiens (Alyte accoucheur, Grenouille agile, Crapaud épineux, Grenouille de Lessona et Grenouille rieuse)

Évitement du ruisseau du Beringot (enjeux de préservation de la zone humide associée et des espèces liées à l'eau : Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Agrion de Mercure, Loutre d'Europe)

Préservation du gîte à chiroptères – lieu-dit la Barrière
Gîte anthropique fréquenté par Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Noctule de Leisler

Beynac Auteur : DPRPM 21

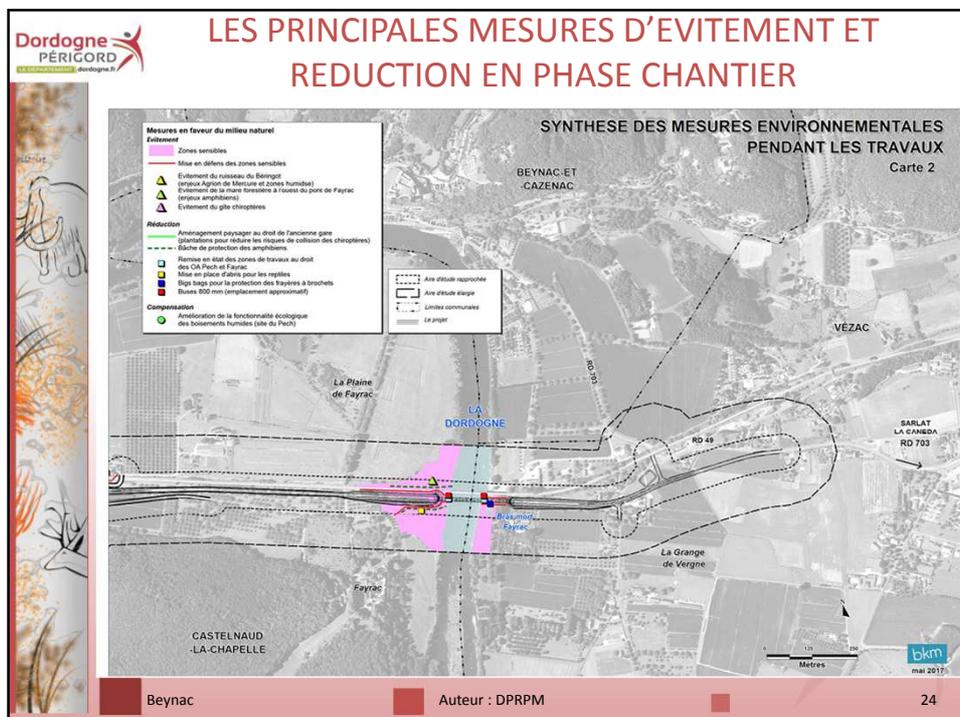
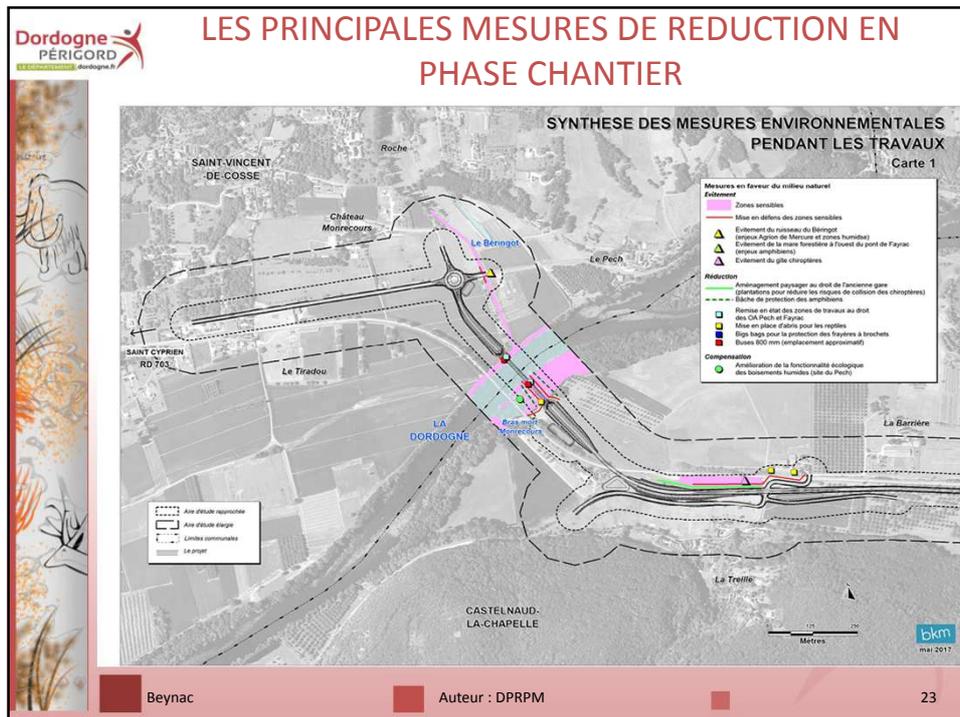
Dordogne PÉRIGORD
dordogne.fr

LES MESURES D'ÉVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION - ERC

LES MESURES DE REDUCTION EN PHASE CHANTIER – 15 MR - article 34 de l'autorisation unique, parmi lesquelles:

- Suivi environnemental du chantier : établissement du PRE par les entreprises présence d'un coordinateur environnement sur le chantier, etc.,
- Délimitation des emprises travaux, mise en défens des zones sensibles et barrières amphibiens,
- Adaptation du phasage des travaux - Respect du calendrier : déboisement de septembre à février, intervention dans le lit mineur de septembre à février,
- Abattage des arbres favorables aux chiroptères selon une méthode dite « douce » par câblage des arbres lors de leur chute,
- Gestion spécifique des espèces invasives,
- Mise en œuvre d'un assainissement provisoire de chantier,
- Suivi de la qualité des eaux de rejets de chantier et de la Dordogne,
- Limitation des pollutions (aménagement des installations de chantier, déchets, ...),
- Mise en place de big bags pour éviter la mise en eau de la frayère à Brochet.

Beynac Auteur : DPRPM 22



Dordogne PÉRIGORD


LES MESURES D'ÉVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION - ERC

LES PRINCIPALES MESURES DE REDUCTION – PHASE EXPLOITATION

- Mise en place d'ouvrages de gestion des eaux de ruissellement de la plateforme routière (4 bassins multifonctions),
- Mise en place d'abris pour les reptiles (Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Lézard vert occidental, Couleuvre à collier, Couleuvre vipérine),
- Remise en état des zones de travaux au droit des OA Pech et Fayrac,
- Non utilisation de produits phytosanitaires (zéro-pesticides) lors de l'entretien des abords de la future voirie,
- Isolations de façades des bâtis impactés,
- Rétablissement des chemins agricoles....

Beynac Auteur : DPRPM 25

Dordogne PÉRIGORD


LES MESURES COMPENSATOIRES

- La couasne du Pech
- L'île du Coux et Bigaroque
- La micro-couasne de Fayrac

Beynac Auteur : DPRPM 26

Dordogne PÉRIGORD  **La couasne du Pech**



Carte 24 : Site de la ripisylve du Pech en orange (Setec, 2016)

Beynac Auteur : DPRPM 27

Dordogne PÉRIGORD  **L'île du Coux et Bigaroque**



Carte 25 : Site de Coux et de Bigaroque

Beynac Auteur : DPRPM 28

Dordogne PÉRIGORD
 11 rue de la République - 24000 Périgueux - 05 53 00 00 00 - dordogne.fr

La micro-couasse de Fayrac

Beynac

Auteur : DPRPM

29

Dordogne PÉRIGORD
 11 rue de la République - 24000 Périgueux - 05 53 00 00 00 - dordogne.fr

LES MESURES D'EVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION – ERC

Convention cadre Département/CEN/EPIDOR pour la mise en œuvre et le suivi des mesures compensatoires du 13 novembre 2017

Actions à mener en 2018 :
 Établissement du projet d'exécution et des plans de gestion (CEN)

Actions à mener en 2019 :
 réalisation des mesures compensatoires après réalisation des OA, sept 2019 – février 2020.

Beynac

Auteur : DPRPM

30

Dordogne PÉRIGORD **CALENDRIER ENVIRONNEMENTAL DE L'OPERATION**

- Travaux de déboisement entre septembre et fin février après le passage d'un écologue.
- Démarrage des travaux dans le lit mineur de la Dordogne ainsi que dans la couasne du Pech pour la mise en place des fondations des ouvrages d'art (piles P2, P3, P4, P5 et P6 pour l'ouvrage d'art du Pech, piles P3, P4, P5 et P6 pour l'ouvrage d'art de Fayrac) : entre le 1er septembre et le 28 février.
- Dans le lit majeur, les travaux peuvent être engagés et poursuivis toute l'année après validation par un écologue
- *Travaux envisagés avant septembre 2018 : Pech C0-P1-P7-C8 et Fayrac C9-P7-P8)*

Beynac Auteur : DPRPM 31

Dordogne PÉRIGORD **Préalables au démarrage**

- **Courrier de transmission à la DDT remis le 9 février 2018 et le 23 février 2018**
 - date démarrage 26/02/2018 - art. 6
 - Réunion de cadrage : 13/02/2018 – art 13
- **Dossier Bruit de chantier** –(OA + Fouille archéologique préventive de la Treille) - art. 6
- **PRE – Plan Respect de l'Environnement – art 16-1**
 - SOGED
 - PPE – Réalisation des pistes, plateformes et assainissement provisoire
 - PPE – gestion des installations de chantier
 - PPE – Gestion de la faune et la flore
 - PPE – Déboisement et défrichage
 - PPE – Gestion des crues
 - PPE - Contrôle Qualité eau
 - PPE – Planning environnement
- **PAI – Plan d'Alerte et d'Intervention - art 16-2**
- **Plans des installations de chantier – Fayrac – Pech - art. 20**
- **Planning prévisionnel des travaux – art. 20**

Beynac 32

Dordogne PÉRIGORD
 **PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES MESURES DEPUIS LE DÉMARRAGE DU CHANTIER LE 26/02/2018**

- Repérage des zones sensibles AMO Ecologie / Entreprises (Ouvrages d'art, fouilles de la Treille),
- Identification des arbres potentiels à chiroptères,
- Sensibilisation / information des intervenants (abattage, Ouvrages d'art, fouilles) : visites préalables environnement,
- Visite de chantier et suivi de l'abattage.

Beynac Auteur : DPRPM 33

Dordogne PÉRIGORD
 **PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES MESURES DEPUIS LE DÉMARRAGE DU CHANTIER LE 26/02/2018**





Abattage doux d'arbres à gîte potentiel

Beynac Auteur : DPRPM 34

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES MESURES DEPUIS LE DÉMARRAGE DU CHANTIER LE 26/02/2018



balisage de la zone sensible au niveau des installations de chantier à « Fayrac »

Beynac Auteur : DPRPM 35